

Villecresnes



CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 3 MAI 2018

CCAS
DE VILLECRESNES
Place Charles de Gaulle
94440 Villecresnes

DELIBERATION N°2018-12

SUBVENTION 2018 ASSOCIATION ESPOIR AUTISME 94

Présents : Gérard GUILLE, Véronique DRIOT ARGENTIN, Karina BUYSE, Denise ESTEVE, Didier FABRE

Absents excusés : Madame Marie-Laure HIRON représentée par Mme Véronique DRIOT ARGENTIN

Monsieur Jean Marc AVERTY représenté par Madame Karina BUYSE

Madame Tina BENTO représentée par Monsieur Didier FABRE

Le représentant de l'Udaf est en cours de désignation.

Madame Karina BUYSE a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Le Conseil d'Administration,

Vu le budget du Centre Communal d'Action Sociale pour 2018,

Considérant l'importance de l'action menée par l'association Espoir Autisme 94 vers les enfants et les familles d'enfants autistes sur le Plateau Briard et en l'absence de réelle politique territoriale d'aide aux associations encadrant l'autisme ;

Considérant la demande de subvention formulée par l'association Espoir Autisme 94 au titre de l'année 2018 ;

Sur proposition de Monsieur le Président, après en avoir délibéré,

Monsieur Didier FABRE ne prend pas part au vote.

A l'unanimité

Article 1 : Décide d'allouer une subvention de 4 000€ à l'association Espoir Autisme 94.

Article 2 : Impute la dépense correspondante au budget 2018 du Centre Communal d'Action Sociale, Chapitre 65 Fonction 630 Article 6574.

Article 3 : Ampliation de la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet du Val de Marne, Monsieur le Trésorier Principal de Boissy Saint Léger et sera notifiée à l'association Espoir Autisme 94.

Fait et délibéré en séance les jour, mois, an susdits

Pour copie conforme

Le Président

Gérard GUILLE

